

LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLU-M)

Ce document d'urbanisme traduit un projet politique porté pour le territoire. Il en fixe les règles en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique, d'environnement. Il se substituera en 2026 aux documents d'urbanisme saint-cyriens actuels.

Les prémices de la rédaction du PLU métropolitain sont en cours. Il faut être attentif car il aura sans nul doute des répercussions sur notre qualité de vie dans la commune. Il en sera alors fini de la densification actuelle de l'habitat de Saint-Cyr-sur-Loire.

Voulons-nous que la normalité de l'environnement urbain de certains quartiers de Saint-Cyr soit une succession de façades d'immeubles de 5 ou 6 niveaux implantés en limite de minuscules trottoirs arborés d'arbrisseaux maladifs ?

Il faudra être nombreux à exprimer nos attentes et nos propositions. Le PLU-M conduira à terme à la disparition de l'ADN pavillonnaire de notre commune et à son urbanisme malgré tout encore raisonné.

Thierry Davaut, élu de la liste « En avant Saint-Cyr »